



DELIBERATION n° 2026-05-CS-04

Délégations au Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord

Séance du 18 mai 2026

Date de la convocation : 7 mai 2026

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord s'est réuni le 18 mai 2026 à 18 heures, à l'espace Aliénor - Commune de Périgueux, sous la Présidence de Yannick ROLLAND.

Etaient présents

	Nom du Délégué		Nom du Délégué		Nom du Délégué
1	BATAILLER Régis	18	DOYOTTE Paulette	35	MARTIN Sébastien
2	BECKER Stéphane	19	DURANT Serge	36	MARTY Alain
3	BOUTON Sylvie	20	FOUCHIER Nils	37	MASSOUBRE-MAREILLAUD Cécile
4	BOYER Flore	21	GAMBRO Jacques	38	MISCHIERI Pascal
5	BRETEL Alexandre	22	GROSS Jean-Luc	39	MOISSAT Franck
6	CABIROL Brigitte	23	GUIGNÉ Fabrice	40	MOREAU Isabelle
7	CASTAIGNÈDE Fanny	24	GUILLEMET Patrick	41	NINEY Sylvie
8	CASTANIE Emilie	25	KERGOAT Marie-Claude	42	NOYER Jean-Luc
9	CELERIER Frédéric	26	LABORIE Grégory	43	OLLIVIER Alain
10	CHANTEGREIL Florian	27	LAGUIONIE Joël	44	PAUTARD Anthony
11	CORNUT Fanny	28	LAVITOLA Emeric	45	PERLUMIERE Philippe
12	COUSTILLAS Samuel	29	LECONTE Dominique	46	POUJOL Julien
13	CROUZILLE Pierre-André	30	LEGAY Emmanuel	47	ROLLAND Yannick
14	DELEPLANQUE Bernard	31	LESPINASSE Annie	48	SALINIER Sandrine
15	DENESLE Gilles	32	MAGNE Jean-Michel	49	SAUVAGE Karine
16	DENIS Claude	33	MARACHE Nathalie	50	SIMONNET Olivier
17	DORET Catherine	34	MARCETEAU Pierre	51	VEYSSIERE Marie-Rose

51 Membres en exercices

51 Membres présents

0 Membres absents

Objet : Délégations au Président

AR Prefecture

024-200060697-20260518-2026_05_CS_04-DE
Reçu le 29/05/2026

Afin d'aider à la bonne administration du syndicat mixte, il est proposé de déléguer au Président le pouvoir de :

- Intenter au nom de la structure les actions en justice ou la défendre dans les actions intentées contre elle,
- Effectuer toute démarche et toute demande de subvention ou d'avenant concernant les missions et contrats engagés par le syndicat mixte,
- Etablir et signer les différents arrêtés découlant des délibérations adoptées par le Comité Syndical ou le Bureau,
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours,
- Conclure au nom de la structure les contrats d'assurance, assurer la gestion des sinistres s'y rapportant et régler les conséquences dommageables impliquant les véhicules de service,
- De recourir selon la nécessité budgétaire, à l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 100 000 € et signer le contrat d'ouverture de crédits.
- Délivrer, sur proposition du Bureau, les avis d'urbanisme délivrés dans le cadre du SCoT, aujourd'hui exécutoire.


Monsieur le Président soumet ces propositions au débat puis au vote.

Voix pour : 51 **Voix contre :** 0 **Abstentions :** 0

Fait à Périgueux, le 21 mai 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Yannick ROLLAND



Le Secrétaire de séance
Julien POUJOL



AR Prefecture

024-200060697-20260518-2026_05_CS_04-DE
Reçu le 29/05/2026